

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 6 septembre 2007

L'an deux mil sept, le jeudi 6 septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Christine PILLAULT, Brigitte SCHRICKE

Etaient excusés : Marie-Thérèse LEGOURD, Philippe SEDILLEAU,

Etaient absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD

Président : Michel LEGOURD

Secrétaire : Jean-François GIRARD

ORDRE DU JOUR :

- Les Hameaux de campagne
- Travaux :
 - bloc sanitaire école
 - logement école
 - réalisés et en cours
- Achat matériel :
- Location :
 - logement école
 - garage
- Décisions modificatives
- Acte d'engagement DGI
- Comité des Œuvres Sociales du Personnel
- Demande de subvention exceptionnelle
- Echanges de terrain
- Tarifs 2008 Camping

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Hameaux de Campagne :

Le terrain des Gouédières qui doit être cédé pour la construction d'une résidence de 24 logements locatifs pour personnes retraitées valides ou semi valides a été borné. La vente définitive se fera en février ou mars au prix de 7 € le m² pour une surface de 10 536 m².

Le compromis sera signé dans le courant du mois de septembre.

2. Travaux à l'école élémentaire :

- *bloc sanitaire :*

Il est souhaitable d'attendre pour commencer les travaux d'avoir trois devis de maçonnerie et non un seul comme actuellement.

- *logement :*

Le remplaçant du Chef du Centre de Secours a demandé un logement en attendant de faire construire. Des possibilités existent avec le logement de l'Ecole avec sols refaits, le logement de la Perception et éventuellement le Presbytère si celui-ci devait rester vacant.

3. Achat de matériel :

- *entretien de la voirie et des terrains :*

Le tractopelle est ancien et vu son état, il nous a été déconseillé de le faire réparer une énième fois.

Il est envisagé de le remplacer au prix de 27 000 €HT selon le devis d'AEB pour un matériel ayant moins de 3 000 heures de fonctionnement.

Il sera également demandé des devis pour un cylindre d'occasion pour l'entretien des chemins et une remorque pour le transporter.

- *ordinateur :*

Une proposition de Bureautique 41 pour le remplacement de l'ordinateur de l'Ecole Maternelle, le modèle actuel ne permettant pas l'exécution des tâches administratives dans de bonnes conditions.

Le matériel NEC, le moins onéreux, pourrait être loué par le SIVOS pour 36 € par mois (avec remplacement tous les 2 ans et demi) ou acheté par la commune 1 320 €.

Il serait bon de demander un renforcement de la mémoire et capacité du disque dur.

Il est décidé de donner suite à la proposition de location mais il faut réunir le SIVOS pour décision.

Un copie code sera installé sur le photocopieur pour pouvoir suivre l'évolution des besoins des utilisateurs.

4. Classe maternelle :

La 3^{ème} classe maternelle à mi-temps en 2006/2007 a été ouverte pour un an à temps complet, 2 auxiliaires de vie scolaire pour aider à l'intégration d'un enfant en difficulté.

Sophie PALAIS, dont l'horaire de travail à l'école maternelle se trouve augmenté, ne pourra donc plus assurer, comme précédemment, la totalité du ménage des salles communales.

5. Location de garage :

Le garage vacant 14 rue Henri de Geoffre sera loué à M. Jacques ROULLET au prix de 50 € par mois.

6. Décisions Modificatives :

- *Lotissement des Pins : Il manque 1€ au compte 605*
- *Assainissement : Il manque 141 € à l'article 70128 dus à l'augmentation de la redevance au titre des eaux pluviales facturée par Veolia*
- *Documentation Générale : 1200 € manquent au 6182 : les deux années 2006 et 2007 ont été cumulées sur la facture mais une seule année a été inscrite au budget. Ce contrat comprenant CD-Rom, mises à jour et support papier est coûteux mais rarement utilisé. Il sera résilié prochainement.*

7. Acte d'engagement DGI :

L'acte d'engagement DGI pour la mise à jour des fichiers cadastraux sera conclu avec la Communauté de Communes.

8. Comité des Œuvres Sociales du Personnel :

La Commune cotise au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui peut attribuer au personnel certains avantages, remises, primes ...pour un montant égal à 0.74% de la masse salariale.

Il est possible de compléter par une cotisation au Comité des Œuvres Sociales (COS) qui peut proposer en plus des sorties et voyages à des prix intéressants. Le montant de cette cotisation complémentaire est de 1.36 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine séance pour connaître le montant exact de sa participation.

9. Tarifs Camping 2008 :

Les tarifs 2008 du camping doivent être fixés pour être communiqués aux différents Guides Touristiques dans lesquels le camping est inscrit pour leur édition 2008.

Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit :

Adultes : 2.30€ au lieu de 2.20€ ; Emplacements aménagés : 2.80€ au lieu de 2.70€ ; Raccordement électrique : 2.60€ au lieu de 2.50€ Emplacement : 2.00€ au lieu de 1.90€ ; Forfait quinzaine : 125€ au lieu de 120€ Forfait mensuel : 230€ au lieu de 220€ .

Aucune autre augmentation ou réduction n'est prévue en 2008.
Accord unanime.

10. Subvention Exceptionnelle :

L'Association Indépendante des Parents d'Elèves demande une subvention exceptionnelle de 500 euros pour lui permettre de payer les charges sociales afférentes au salaire de l'Auxiliaire de Vie Scolaire qui a accompagné un jeune enfant afin de favoriser son intégration en milieu scolaire en 2006/2007.

Accord unanime.

11. Echanges de terrains :

La Commune a demandé d'échanger quelques m² de terrain :

- pour redresser la forme du futur parking de l'Allée des Castors, près de la Salle des Fêtes.

- pour conserver l'accès sous la salle elle-même : celui-ci s'effectue depuis toujours sur un terrain privé.

Le Conseil Municipal décide que les frais de l'opération seront assurés par la Commune qui est la seule demandeuse.

12. Questions diverses :

Les passages piétons doivent être repeints prochainement.

Les travaux de remise en état du barrage seront subventionnés à 50 %.

Les bornes incendie, selon rapport du SDIS doivent être révisées.

La trésorerie permet de faire face aux dépenses prévues ainsi qu'aux acquisitions foncières alors qu'il était prévu un emprunt de 400 000 € au budget.

La classe de neige aura bien lieu en 2008.

Melle BROUDISCOU assurera le remplacement de Mme Carole FORNELLS pendant son congé de maternité.

M. DOUSSELIN demande le fauchage du pré près de la station d'épuration et que l'arbre déraciné tombé dans le lit du Beuvron soit retiré.

Utilisation du Gymnase :

Les lignes devront être repeintes, le fonctionnement des douches rétabli.

Le planning d'occupation sera constitué fin septembre.

Après communication des horaires d'occupation par le Collège, il ne reste que 2 heures par semaine pour faire le ménage, ce qui est insuffisant.

ASSD Football :

Le panneau du club précédemment fixé sur un pilier de l'église sera remplacé et apposé sur le mur de la Maison des Associations.

Prévoir un caniveau pour l'évacuation des eaux de pluie qui pénètrent dans le vestiaire de l'arbitre.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.